



Rennes, le 7 janvier 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Section entre St-Méen-le-Grand et la RN12 (Phase 2) Lancement des travaux le 7 janvier 2014**

La mise à 2x2 voies de la RN 164, entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12 s'inscrit dans l'objectif d'aménagement intégral à 2x2 voies de l'ensemble de la RN 164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. L'État et la Région Bretagne mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition, inscrite dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé par le Premier Ministre le 13 décembre 2013.

Après la mise en service des déviations de Gouarec en 2010 et de Saint-Caradec en 2011, puis le démarrage du chantier de Loudéac en 2012, c'est une nouvelle opération qui s'engage

#### **Les étapes du projet**

Dans le prolongement de l'aménagement de la section de 2,2 km entre St Méen-le-Grand et le lieu-dit Les Lauriers (phase 1) ouverte à la circulation depuis juin 2012, le projet prévoit, dans sa phase 2, la mise à 2x2 voies de la section suivante jusqu'à son raccordement avec la RN12 (axe Rennes - Saint-Brieuc) au niveau de la bifurcation actuelle. Cette section de 5,4 km s'étend parallèlement à la route actuelle sur les communes de Montauban-de-Bretagne et Saint-Onen-la-Chapelle.

**Les travaux qui comprennent la réalisation de 9 ouvrages d'art, dont un pont au-dessus des voies ferrées Paris/Brest, débutent ce 7 janvier 2014 pour une durée de 3 ans, en vue d'une mise en service fin 2016.**

La durée du chantier prend en compte les contraintes de réalisation, comme : le rétablissement des voies routières locales coupées par le projet, qui nécessitent la réalisation d'ouvrages d'art avant le démarrage des terrassements, mais aussi la prise en compte de la spécificité des travaux de franchissement de la voie ferrée ou des périodes propices d'intervention du point de vue de la faune et de la flore, ou encore le maintien des possibilités d'accès pour le chantier et le raccordement au réseau existant...

S'agissant d'un tracé neuf, les perturbations pour les usagers seront minimales.

#### **Des aménagements spécifiques**

La protection des riverains vis-à-vis du bruit sera assurée par la mise en place de merlons et écrans anti-bruit.

Pour remédier aux effets du projet sur l'activité agricole, un aménagement foncier a été conduit et finalisé avant le démarrage des travaux. Deux boviducs seront aussi réalisés.

Le projet prévoit également des dispositifs de recueil et de traitement des eaux de la plateforme routière (2 bassins).

#### **Contacts presse :**

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne : Marie VERGOS ☎ 02 99 33 42 11  
Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Un soin particulier a été apporté au traitement des enjeux environnementaux et paysagers : la conception des ouvrages et des aménagements paysagers intègre des mesures de compensation des impacts sur la faune et la flore. Trois sites seront ainsi aménagés pour compenser les impacts sur les zones humides. Des couleuvres à collier (espèce protégée) présentes sur l'emprise des travaux seront déplacées pour leur préservation sur l'un de ces sites.

Le projet prévoit également un passage « grande faune », des passages « petite faune » et des aménagements ponctuels pour d'autres espèces protégées.

**Le coût des travaux s'élève à 34,8 M€**, financés à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. La conduite des travaux est assurée par la Direction interdépartementale des routes Ouest.

Une lettre d'information fera régulièrement le point sur l'avancement des travaux.

#### **Contacts presse :**

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne : Marie VERGOS ☎ 02 99 33 42 11  
Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57